



Municipalité d'Yvonand
Av. du Temple 8
Tél. 024/423 32 40
greffe@yvonand.ch
www.yvonand.ch

Au Conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2024/03

Concerne : Demande de crédit de construction pour les travaux de réhabilitation de la STEP

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La STEP d'Yvonand a fait l'objet d'une étude de projet de réhabilitation courant 2023-2024. Le projet de la STEP a été élaboré en concertation avec les différents services communaux et a été analysé par la municipalité. Ce projet de STEP permettra de répondre aux exigences légales en vigueur et à venir et de garantir une épuration des eaux efficaces pour les prochaines décennies. La STEP comprendra un traitement complet de l'azote et sera prévue pour installer ultérieurement un traitement des micropolluants lorsque le régime légal sera prêt pour subventionner cette réalisation dans le cas d'Yvonand.

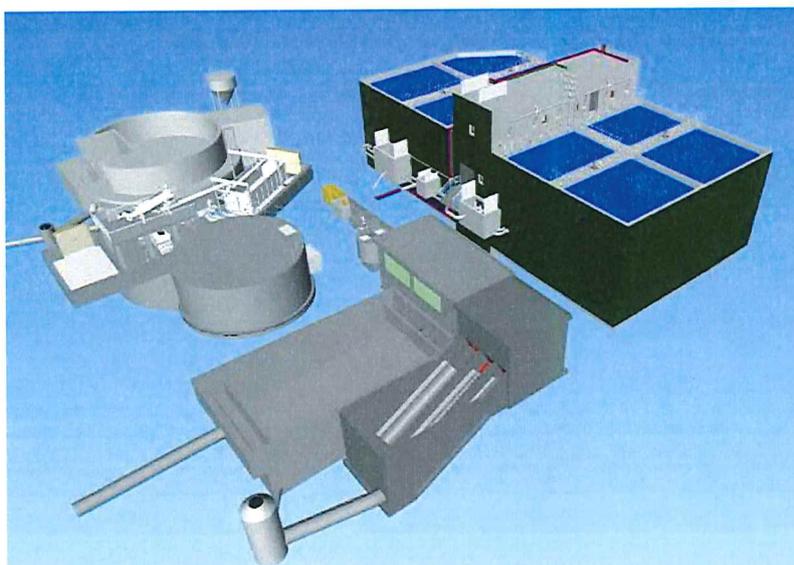


Illustration du projet de STEP

La STEP est dimensionnée pour traiter les eaux usées de 10'000 EH (équivalent habitant) et permettra également de traiter les eaux des communes de l'amont, si elles le souhaitent, à hauteur d'environ 10% de la capacité de traitement globale de la STEP.

2. Objet du préavis

Ce présent préavis s'inscrit dans la continuité du préavis d'étude 2023/06, validé par le Conseil Communal. Il a pour objet la demande de financement pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la STEP.

Les principaux travaux prévus à la STEP sont les suivants :

- Changement de deux des vis de relevage des eaux et révision de la troisième
- Amélioration et remise en état du bassin d'eaux pluviales existant et mise en place d'un dégrillage des eaux déversées
- Transformation du bâtiment du prétraitement et installation de deux dégrilleurs avec nettoyage et compactage des déchets en sachets hygiénique pour la réduction des odeurs. Remise à neuf du local et ventilation.
- Remise à neuf du dessableur des eaux existant et pompage du sable non lavé dans une benne d'environ 1m³
- Construction du nouveau traitement biologique des eaux (système SBR) sur la place actuellement utilisée par la voirie
- Démolition et transformation de l'ancien traitement biologique en bassin de lissage des eaux pour protéger la Menthue des à-coups hydrauliques
- Remise à neuf du local de stockage et de dosage du chlorure ferrique (déphosphatation chimique)
- Démolition du traitement des boues actuel et reconstruction d'un bâtiment dédié à la déshydratation des boues avec ventilation et traitement des odeurs
- Ventilation du stockeur à boues actuel pour traitement des odeurs
- Remise en état des accès et divers aménagements extérieurs pour l'exploitation de la STEP

3. Objectifs (descriptif du contexte et des prestations du projet)

Ce crédit des travaux permettra de financer l'ensemble de la réalisation de la STEP, à savoir :

- Le maintien de l'épuration des eaux pendant les travaux
- Les travaux spéciaux, de terrassement, de gros œuvre et de second œuvre
- Les travaux d'installation d'équipements électromécaniques
- Les travaux de ventilation, de désodorisation, de chauffage et de sanitaire
- Les raccordements électriques de l'ensemble des équipements
- Les aménagements extérieurs
- Les prestations d'ingénieurs pour la phase de réalisation et de mise en service
- La programmation / automatisation de la STEP

4. Aspects financiers

Afin de respecter le timing prévu, ce présent préavis est basé sur des offres de bureau. Les chiffrages ont été effectués par les différents mandataires et sont au plus proche de la réalité. Ils prennent en compte une marge suffisante afin que les coûts effectifs soient respectés et bénéficient d'une marge de sécurité

Le devis ci-dessous précise les investissements par ouvrage :

Canalisations diverses	CHF 168 000.00
Travaux généraux	CHF 481 000.00

Bassin d'eaux pluviales	CHF 171 000.00
Relevage tête STEP	CHF 569 000.00
Prétraitement	CHF 337 000.00
Canal & dessableur	CHF 142 000.00
SBR & local technique	CHF 3 336 000.00
Bassin de lissage	CHF 410 000.00
Déphosphatation chimique	CHF 155 000.00
Déshydratation des boues	CHF 852 000.00
Stockeur à boues	CHF 40 000.00
Désodorisation	CHF 115 000.00
Honoraires réalisation et mise en service	CHF 450 000.00
Automatisation	CHF 250 000.00
 SOUS-TOTAL (HT)	 CHF 7 476 000.00
Marge pour travaux complémentaires ~10%	CHF 724 000.00
 MONTANT TOTAL (HT)	 CHF 8 200 000.00
MONTANT TOTAL ARRONDI (TTC)	CHF 8 865 000.00

Les durées d'amortissement sont désormais obligatoires et ne découlent plus d'un choix politique. Dès 2024, l'amortissement des immobilisations devra se faire selon le tableau des durées d'amortissement obligatoires, ces dernières étant basées sur des durées d'utilisation économique usuelles :

Durées d'amortissement spécifiques pour STEP et réseaux d'eau

Catégorie d'immobilisations		Durée d'amortissement (en années)
Bâtiments administratifs		30
Ouvrages d'exploitation (gros œuvre)		40
Ouvrages sous-lacustre, captages, puits		40
Partie mécanique et électromécanique		20
Partie électromécanique en milieu agressif		20
Conduites d'eau potable ou d'évacuation, hydrantes		60
Réservoirs partie génie civil	Structure	60
Réservoirs partie appareillage	Machinerie	30
Organes de mesures, commandes et de régulation (MCR)		15

5. Conclusions

En conclusion, la Municipalité souhaite que le Conseil Communal, après avoir entendu les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad-hoc, prenne les décisions suivantes :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 8 865 000.00 TTC pour la réalisation des travaux de la STEP.
2. De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du marché.
3. D'imputer le coût des travaux dans le compte d'investissement 9141.01 (Réhabilitation de la STEP).

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Philippe Moser



La Secrétaire


Carolane Sutterlet

Annexe : rapport du 10.04.2024, Ribl SA, ingénieurs hydrauliciens

Municipale déléguée : Mme Laura Marques